

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-  
République Française*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 20 juin 2016 à 18 HEURES 30**

*Convocation du 09/06/2016*

Présents : MM. VARRONE - MERO - ABRIL – TIBIER - RAMI - BONTOUX - VACANCE - SIDAOUI –  
MMES PAGANIN - GROSSO – GIRAUDY – FERUT - QUILLOT - BODINO. BELAICHE - M. ROUSSEL.

Absents représentés :

Mme GIORDANO	par	M. VARRONE
M. LALANDE	par	M. ABRIL
Mme MAUBERT	par	Mme GIRAUDY
Mme DUMESNIL	par	M. MERO
M. EINIGNER	par	Mme BELAICHE
M. CHARABOT	par	M. ROUSSEL

Absents : Mme POMMEL

Secrétaire : M. SIDAOUI

Monsieur le Maire propose au conseil d'observer une minute de silence suite au décès de M. Georges NEGRIN Maire honoraire de la Commune, qui a été inhumé ce jour.

Le Maire fait un rapide historique des principales actions de M. NEGRIN lorsqu'il fut Maire de 1965 à 1979. Puis il rappelle que c'est M. NEGRIN qui l'a « poussé » à se présenter comme Maire en l'assurant de son entier soutien, et il relate avec beaucoup d'émotion, leur collaboration en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire durant trois mandats, en parfaite entente et complémentarité. M. NEGRIN aimait énormément la commune d'Auribeau-sur-Siagne, et les Auribellois le lui ont bien rendu en l'accompagnant nombreux dans sa dernière demeure.

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption. Il informe le conseil sur les renouvellements de concessions, et sur les signatures d'actes d'acquisition qui sont intervenus depuis la dernière séance : Vallon de Juhan et Martelly.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 06 : Dotation Cantonale et Produit des Amendes de Police :**

Le Département des Alpes-Maritimes apporte son soutien dans le cadre de deux subventions destinées à financer des travaux d'aménagement de voirie et de mise en sécurité des usagers et des piétons. Le Maire propose les dossiers suivants :

Produits des amendes de police : aménagement de sécurité et de confort pour le chemin Sous-Barri, le but étant de ralentir la vitesse et de privilégier le piéton sur cette voie communale. Les travaux sont estimés à 291.220 € HT et l'aide sollicitée est de 30 % soit 87.366 €

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-  
République Française*

Dotation cantonale : réfection de la rue Jean Giono au Bayle : actuellement les racines d'un gros pin qui a été abattu, déforme la chaussée et rend impossible le stationnement et le retournement autour d'un mini rond-point. Les travaux sont estimés à 83.200 € HT

D'autre part, Le Département (S.D.A.) a préparé pour le compte de la commune, un projet de trottoirs le long de la RD9, du rond-point du Moulin Vieux au rond-point des Condamines, qui permet de réduire la vitesse et de protéger les piétons, ce projet est estimé à 83.197 € HT

Le montant de la dotation cantonale sollicitée est de 41.857 €.

Les deux dossiers de demandes d'aides sont votés à l'unanimité.

**2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES :**

AURIBEAU-SUR-SCENE : le Maire rappelle qu'une aide de 25.000 € a été votée avec une réserve de 10.000 € en cas de défaillance des autres subventions attendues (CAPG et Conseil Régional). Actuellement, la Présidente demande le versement de l'aide supplémentaire de 10.000 €, et s'engage à rembourser cette somme en cas d'obtention de l'aide de la CAPG. Sans cette somme le festival est en péril. Le Maire rappelle toutefois, que dès la première année le conseil avait dit que l'aide communale serait dégressive au fil du temps.

Accord du conseil pour compléter la subvention de 10.000 € à charge pour le Maire d'en demander le remboursement en cas de versement de l'aide de la CAPG.

Le Maire propose au conseil d'examiner des dossiers de demandes tardives de subventions 2016. Le conseil vote à l'unanimité les aides suivantes (ces associations ont été subventionnées en 2015) :

- Les clowns à l'hôpital : 150 €
- Les Amis de Valcluse : 1.000 €
- Association de Sauvegarde du Canal de la Siagne : 1.000 € (action scolaire en élémentaire à Auribeau sur le cycle de l'eau)

**3 – DELIBERATION ANNUELLE SUR LE STOCK FONCIER DE L'EPF PACA AU 31/12/2015 :**

Le Maire rappelle au conseil que l'Etablissement Public Foncier PACA détient pour le compte de la commune deux terrains à Auribeau (Terrain quartier du Sault et une parcelle avec une petite maison au Moulin Vieux). La valeur globale de ce stock foncier est de : 1.534.240 € - Le conseil dit avoir pris connaissance à l'unanimité de ce stock.

**4 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Il s'agit d'une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recette à 3.369 €.

Elle permet de prévoir en dépense le montant 2016 (inconnu au moment du vote du BP 2016) du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, qui s'élève à 8.056€ (au lieu de 4.687 € en

2015), soit une augmentation de 3.369 €. D'autres opérations s'équilibrent et prennent en compte la reprise de l'excédent de 1.908,08 € suite à la dissolution de l'ancien syndicat de télévision du pays de Grasse (SITPG), et aussi une modification d'imputation budgétaire, et une recette nouvelle en remboursement d'assurance pour sinistre.

La DM N°1 est adopté à la majorité (2 abstentions M. ROUSSEL + une procuration)

#### **5 – PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MAISON DE SANTE DU MOULIN VIEUX :**

Le Maire rappelle que par délibération du 29/2/2016, le conseil avait émis un avis favorable pour la vente d'une parcelle communale au Moulin Vieux en contrebas du rond-point, servant actuellement de petit parking, pour permettre la réalisation d'une maison de santé.

Après discussion avec le groupement de professionnels de santé, il est proposé au conseil le prix de vente de 290.000 € pour 867 m<sup>2</sup> de terrain. Le projet prévoit un bâtiment de maximum 500 m<sup>2</sup> et des parkings. Ces stationnements seraient laissés à la disposition du public en dehors des heures d'ouverture de la maison de santé. Le conseil valide à l'unanimité le projet et le prix de cession de 290.000 €, prend acte de l'organisation à mettre en place pour le stationnement. Le conseil à l'unanimité constate la désaffectation de la parcelle et accepte le principe du déclassement qui sera soumis à enquête publique.

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES :**

- **POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE L'ECOLE** : M. MERO présente le projet de surélévation de l'école, suite aux premières réunions avec le groupement d'architectes EPURE. A ce jour, le dossier doit être présenté au service risque de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, afin de recueillir leurs observations. Il présente aussi le projet de flux de circulation des enfants et la possibilité de mettre la traverse des Cannebiens en sens unique pour créer un trottoir et un dépose minute.
- **PROJET D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK « EPICURE »** : Mme BELAICHE se fait le porte-parole du Food truck EPICURE, qui propose une restauration rapide de qualité, différente et raffinée à des prix raisonnables. Il pourrait stationner le jeudi au Bayle de 11 H à 15 H sur quelques places de stationnement. Le conseil émet à l'unanimité, un avis favorable pour un essai, et fixe le droit de voirie à 20 € par journée électricité comprise. Il demande à M. TIBIER de voir les différents commerces du Bayle pour avis.
- **PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS AU MOULIN VIEUX** : Le Maire fait part d'une proposition pour l'achat des terrains du Moulin Vieux à côté de la Boulangerie, dont une partie appartient à l'EPF et l'autre à la commune. Le prix total proposé est de 1.050.000 €. Avant de pouvoir se décider il faudrait connaître le type de programme projeté, la densité ? Accord du conseil pour avancer dans les discussions.
- **TRANSFERT DE COMPETENCE JEUNESSE A LA CAPG** : les réunions se poursuivent entre la CAPG, l'OMFAF et la Commune. Le transfert de la compétence à la CAPG est acté au 01/01/2016, mais il convient de finaliser le montant du cout de la charge transférée, ce qui fait l'objet des réunions

*Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-*  
*République Française*

de la CLECT (commission de transfert de charges). M. MERO informe qu'une réunion a été organisée entre la CAPG, la Commune et les parents d'élèves, qui valident la démarche. A ce jour quelques ajustements sont à régler entre les agents de l'OMFAF et la CAPG.

- ABANDON MANIFESTE MAISON 4 RUE BASSE : la procédure d'abandon manifeste se poursuit, et il convient maintenant de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et de dire quelle sera la destination future du bien. Le conseil constate à l'unanimité l'état d'abandon manifeste et dit que cette maison servira de logement.
- CONTENTIEUX DEGRADATION TERRAIN COMMUNAL DU VIVIER : le Maire rappelle que suite aux très fortes pluies du 25 juin 2014, les eaux de ruissellements de la propriété DITER sur Grasse, canalisées par la création d'une route en totale infraction, en espace boisé classé, ont détruits une grande partie des restanques et des canaux restaurés par la Commune sur le terrain du Vivier. M. DITER n'a pas souhaité s'entendre à l'amiable. Les dégâts sont importants, et surtout, sans aménagements de sa part, cela se reproduira à l'avenir, à chaque évènement pluvieux intense. Il propose au conseil que la commune se constitue partie civile devant le tribunal correctionnel. Accord unanime du conseil.
- AUBERGE DE LA VIGNETTE HAUTE : L'auberge est fermée, et l'activité est en liquidation. Les propriétaires souhaiteraient un changement d'affectation au POS du terrain, pour permettre la réalisation de logements. Le conseil n'y est pas favorable.
- VALLON DE JUHAN : l'acte d'achat du terrain est intervenu le 27/04/2016. La commune va débroussailler le terrain rapidement.
- CHEMIN PIETON DU MOULIN VIEUX LE LONG DU VALLON ST ANTOINE : Le géomètre M. ROUANET a établi un plan qui a été remis à MM. FILIPPI. Il va poser quelques jalons pour matérialiser le chemin communal, afin que l'on puisse mieux se rendre compte sur place de l'emprise. S'agissant du domaine public, un arrêté du Maire de délimitation est suffisant, le bornage ne s'applique pas dans le cas du domaine public.

Auribeau, le 07/07/2016

Le Maire,  
Jacques VARRONE

